



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES N°AG308 - 2026-05 - CCTP

OBJET DU MARCHÉ :

***REPRISE DES FAÇADES DE BÂTIMENTS AU SEIN DES CASERNES DE
GENDARMERIE DE PORT-LOUIS, CAPESTERRE-BELLE-EAU, SAINTE-ROSE
ET AU CAMP DUGOMMIER À BAIE-MAHAULT -
COMGEND GUADELOUPE (971)***

***Marché passé selon la procédure adaptée
Établi en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique
en vigueur au 1^{er} avril 2019.***

Référence APPACH - PRA051993

Le présent C.C.T.P. comporte 20 pages numérotées de 1 à 20 et annexes

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ.....	4
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET.....	4
1.2 OBJET DU MARCHÉ.....	4
1.3 LIEU D'EXÉCUTION.....	4
1.4 DÉLAI D'EXÉCUTION.....	4
1.5 VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
1.6 SOUS-TRAITANCE.....	4
ARTICLE 2 - RESPECT DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	5
ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	5
3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	5
3.2 NORMES ET TEXTES.....	5
3.3 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	5
3.4 VISITE DES SITES.....	6
3.5 COMMANDE DES MATÉRIAUX ET DÉLAIS DE LIVRAISON.....	6
3.6 AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX.....	6
3.7 ÉCHAFAUDAGE ET/OU NACELLE MOTORISÉE.....	6
3.8 BALISAGE CHANTIER.....	7
3.9 RÉCEPTION ET STOCKAGE DES MATÉRIAUX.....	7
3.10 TENUE DU CHANTIER.....	7
3.11 UTILITÉS.....	7
3.12 RÉUNIONS DE CHANTIER.....	7
3.13 ACCÈS SITE.....	8
3.14 PROTECTION DES EXISTANTS.....	8
ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS À RÉALISER.....	8
4.1 LOT 1 : PORT-LOUIS – BAT 01.....	8
4.1.1 POSTE 1 : PRÉPARATION DES FAÇADES.....	8
4.1.2 POSTE 2 : JOINT DILATATION.....	8
4.1.3 POSTE 3 : DÉPOSE DES ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS.....	8
4.1.4 POSTE 4 : TRAITEMENT DES FISSURES, ÉPAUFURURES REPRISE D'ÉTANCHÉITÉ.....	8
4.1.5 POSTE 5 : TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.....	9
4.1.6 POSTE 6 : PEINTURE DES FAÇADES.....	9
4.1.7 POSTE 7 : BANDEAU GRAPHIQUE.....	9
4.1.8 POSTE 8 : CAGE D'ESCALIER.....	9
4.2 LOT 2 : CAPESTERRE BELLE-EAU – (BÂT. 02 – 08 – 09 – 10 - 11).....	11
4.2.1 POSTE 1 : PRÉPARATION DES FAÇADES.....	11
4.2.2 POSTE 2 : JOINT DILATATION.....	11
4.2.3 POSTE 3 : DÉPOSE DES ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS.....	11
4.2.4 POSTE 4 : TRAITEMENT DES FISSURES, ÉPAUFURURES REPRISE D'ÉTANCHÉITÉ.....	11
4.2.5 POSTE 5 : TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.....	11
4.2.6 POSTE 6 : PEINTURE DES FAÇADES.....	11
4.2.7 POSTE 7 : BANDEAU GRAPHIQUE.....	12
4.2.8 POSTE 8 : CAGE D'ESCALIER.....	12
4.2.9 POSTE 9 : MISE EN PEINTURE DES BOISERIES.....	12
4.3 LOT 3 : SAINTE-ROSE (BAT 01 / BAT 05).....	13
4.3.1 POSTE 1 : PRÉPARATION DES FAÇADES.....	13
4.3.2 POSTE 2 : JOINT DILATATION.....	13
4.3.3 POSTE 3 : DÉPOSE DES ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS.....	13
4.3.4 POSTE 4 : TRAITEMENT DES FISSURES, ÉPAUFURURES REPRISE D'ÉTANCHÉITÉ.....	13
4.3.5 POSTE 5 : TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.....	13
4.3.6 POSTE 6 : PEINTURE DES FAÇADES.....	13
4.3.7 POSTE 7 : BANDEAU GRAPHIQUE.....	14

4.3.8 POSTE 8 : CAGE D'ESCALIER.....	14
4.3.9 POSTE 9 : MISE EN PEINTURE DES BOISERIES.....	14
4.4 LOT 4 : CAMP DUGOMMIER (BAT 34 / BAT 35).....	16
4.4.1 POSTE 1 : PRÉPARATION DES FAÇADES.....	16
4.4.2 POSTE 2 : JOINT DILATATION.....	16
4.4.3 POSTE 3 : DÉPOSE DES ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS.....	16
4.4.4 POSTE 4 : TRAITEMENT DES FISSURES, ÉPAUFURURES REPRISE D'ÉTANCHÉITÉ.....	16
4.4.5 POSTE 5 : TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.....	16
4.4.6 POSTE 6 : PEINTURE DES FAÇADES.....	16
4.4.7 POSTE 7 : CAGE D'ESCALIER.....	17
4.5 LOT 5 : CAMP DUGOMMIER (CÉLIBATORIUM).....	18
4.5.1 POSTE 1 : PRÉPARATION DES FAÇADES.....	18
4.5.2 POSTE 2 : JOINT DILATATION.....	18
4.5.3 POSTE 3 : DÉPOSE DES ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS.....	18
4.5.4 POSTE 4 : TRAITEMENT DES FISSURES, ÉPAUFURURES REPRISE D'ÉTANCHÉITÉ.....	18
4.5.5 POSTE 5 : TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.....	18
4.5.6 POSTE 6 : PEINTURE DES FAÇADES.....	18
ARTICLE 5 - REMISE DES INSTALLATIONS À LA FIN DES TRAVAUX.....	19
ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ.....	20
ARTICLE 7 - ANNEXES.....	20

ARTICLE 1 - OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

1.1 Présentation du projet

Le Commandement de la gendarmerie de la Guadeloupe dispose de multiples emprises sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen (971).

Des opérations de rénovation des façades de plusieurs casernes se révèlent nécessaires.

Le présent CCTP définit le contenu technique et les modalités de réalisation de cette mission.

1.2 Objet du marché

La présente consultation a pour objet la **réfection des façades avec réparation des épaufrures et mise en peinture des bâtiments au sein des casernes de gendarmerie de Port-Louis, Capesterre-Belle-Eau, Sainte-Rose, le « Célibatorium » et les bâtiments 34 et 35 du camp Dugommier à Baie-Mahault (971).**

Les sociétés consultées sont réputées avoir pris connaissance, avant la remise des offres, du dossier de consultation et des caractéristiques et spécifications mentionnées dans le présent CCTP.

Les entreprises consultées reconnaissent avoir parfaitement apprécié sur le site les conditions d'accueil, les servitudes propres aux accès, la nature de l'ouvrage, les servitudes d'implantation, d'approvisionnement et d'évacuation des matériels déposés.

Les contraintes éventuelles dépendantes de ces conditions ne pourront en aucun cas justifier un retard ou une indemnisation. Le fournisseur retenu ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éléments non précisés pour obtenir la modification de son offre de prix.

Ainsi, le présent marché se décompose en cinq (5) lots, comme suit :

LOTS	INTITULÉ	CPV
LOT 1	Réfection façades de la caserne de Port-Louis	
LOT 2	Réfection façades de la caserne de Capesterre-Belle-Eau	
LOT 3	Réfection façades de la caserne de Sainte-Rose	45443000
LOT 4	Réfection façades des bâtiments 34 et 35 du camp Dugommier	
LOT 5	Réfection façades du bâtiment « Célibatorium » du camp Dugommier	

1.3 Lieu d'exécution

- ♦ Caserne de Port Louis – Quartier Rodrigue 97117 PORT-LOUIS ;
- ♦ Caserne de Capesterre-Belle-Eau – Quartier Cayenne 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU ;
- ♦ Brigade de Sainte-Rose – Rue Grignan 97115 SAINTE-ROSE ;
- ♦ Camp DUGOMMIER, La Jaille 97122 BAIE-MAHAULT.

1.4 Délai d'exécution

Les travaux débiteront à la date fixée sur l'ordre de service pour la durée d'exécution mentionnée lors de la consultation.

1.5 Validité des offres

Les prix mentionnés dans les offres auront **une validité de douze (12) mois** à compter de la date de fin du présent marché.

Les prix seront mentionnés en **euros, unitaire, hors et toutes taxes comprises** (le taux de TVA est indiqué à part).

1.6 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans la présente consultation.

L'entreprise choisie pour la sous-traitance devra être déclarée à la remise de l'offre.

ARTICLE 2 - RESPECT DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Durant l'exécution de ses missions, le titulaire s'engage à respecter les textes législatifs (présents et à venir) liés aux prestations réalisées comme :

- la réglementation française et européenne de portée générale et professionnelle ;
- les normes françaises et européennes ;
- l'ensemble des règles sanitaires auxquelles sont soumises les personnes publiques effectuant le même type de prestation ;
- le droit du travail.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

3.1 Prescriptions générales d'exécution des travaux

Le titulaire du marché prendra à sa charge toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux : installation de chantier, transports, manutentions diverses, protection de leurs ouvrages propres et de l'existant, travaux de la section considérée, nettoyage soigné.

Le titulaire du marché prendra soin de ne pas dégrader l'environnement intérieur et extérieur du site ; il prendra à sa charge tout dommage qu'il aurait pu causer.

Le titulaire du marché évacuera ses déchets quotidiennement et devra maintenir les circulations partagées avec les occupants des bâtiments dans un état de propreté permanent.

3.2 Normes et textes

Le titulaire du marché s'engage à réaliser les travaux définis dans le présent CCTP conformément aux prescriptions de l'ensemble des normes et réglementations françaises en vigueur au jour fixé pour la remise des offres, des avis techniques, des DTU, ainsi qu'aux diverses recommandations des fabricants.

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en lien avec l'objet du marché.

Le cas échéant, il est tenu d'informer l'acheteur sur l'évolution des textes en vigueur et l'alerte si cette évolution est susceptible d'avoir un impact sur la réalisation des prestations objet du marché.

En cas de divergence entre les différents textes et règlements, le plus contraignant est retenu et appliqué.

3.3 Hygiène et sécurité

Le titulaire du marché devra prendre en compte les dépenses d'hygiène et de sécurité liées à ses travaux.

Les travaux seront réalisés sur des bâtiments en activité, ainsi :

- les zones de travaux et d'activité du site ne pouvant être clairement séparées, un plan de prévention sera établi avant le démarrage des travaux ;
- le titulaire du marché renseignera et signera le plan de prévention établi par le maître d'ouvrage après une inspection préalable commune du site des travaux ;
- dans le cas de la mise en œuvre d'une source de chaleur mobile (chalumeau, lampe à souder...), un permis feu devra être délivré et signé par le titulaire ainsi que l'utilisateur de cette source.

Le titulaire du marché prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la protection des personnes, des appareils, des véhicules, toutes les prestations nécessaires au bon déroulement des travaux, telles que les mesures de sécurité envers ses ouvriers, les tiers et le nettoyage général des lieux en fin de travaux.

3.4 Visite des sites

Le candidat devra compléter sa connaissance du dossier par une visite sur le site afin de bien prendre en compte l'ensemble des sujétions d'exécution des travaux, parmi lesquelles notamment les contraintes d'accès, les dimensions.

Un certificat de visite des lieux sera à faire signer (modèle joint). Le contact sur place est le commandant de brigade joignable au :

- Brigade de Port-Louis : 06.90.31.29.23 / 05.90.22.44.80
- Brigade de Capesterre-Belle-Eau : 06.90.48.25.83 / 05.90.86.58.70
- Brigade de Sainte-Rose : 06.90.30.42.99 / 05.90.68.67.00
- Camp Dugommier : 06.90.26.37.58 (Adj WACHT) / 06.90.29.17.55 (M. PREVIL)

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

En conséquence, le candidat devra signaler par écrit à la remise de son offre toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents d'appel d'offres.

Il pourra aussi proposer des modifications aux travaux définis lorsqu'il estimera que ces modifications seraient susceptibles d'améliorer l'économie générale du projet ou la marche du chantier.

Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

3.5 Commande des matériaux et délais de livraison

Le titulaire du marché est réputé connaître les délais de ses fournisseurs. Il devra donc prendre toutes ses dispositions pour commander les matériaux nécessaires au bon déroulement du chantier en temps voulu. Les délais de livraison ne pouvant en aucun cas être la cause d'un retard dans l'exécution des travaux.

3.6 Avant le démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le titulaire du marché remettra les documents techniques nécessaires au maître d'ouvrage :

- fiches techniques des matériaux utilisés ;
- planning d'intervention afin d'organiser les emplois du temps du service concerné (au minimum deux (2) semaines avant le début des travaux).

Une réunion de lancement sera programmée par le maître d'ouvrage. Lors de ce rendez-vous un point technique et planning sera réalisé afin de démarrer les travaux dans les meilleures conditions possible.

3.7 Échafaudage et/ou nacelle motorisée

En fonction de l'accessibilité, le titulaire pourra utiliser pour la réalisation de ses travaux, des échafaudages et/ou une nacelle motorisée.

Les échafaudages et nacelles doivent être conformes à la législation en vigueur et être couverts par un procès verbal de conformité.

La mise en place d'échafaudages verticaux de pied devra comprendre les réglages de l'assise, les contreventements, les immobilisations et protections pour respecter les normes de sécurité en vigueur.

Les habilitations du personnel opérant seront demandées.

Le titulaire du contrat devra s'assurer du bon état du sol recevant les échafaudages et si nécessaire effectuera tous les travaux utiles pour l'installation des échafaudages, y compris la remise en état initial après dépose des installations.

Tous les amarrages seront réalisés en nombre suffisant y compris raccords nécessaires après dépose. La signalisation et le balisage réglementaires seront installés. En cas d'utilisation d'une nacelle motorisée, le cheminement et le stationnement en cours de travaux devront être signalisés et balisés.

Le stationnement en fin de journée sera effectué à un endroit défini en relation avec le commandant de caserne.

La remise en état des surfaces aménagées (exemple espaces verts) détériorées lors de l'utilisation de la nacelle reste à la charge du titulaire du marché.

3.8 Balisage chantier

Le titulaire a en charge de baliser le chantier et de délimiter sa zone de travail, de mettre en place à l'extérieur de la zone une signalisation permanente, bien visible, donnant toutes indications sur la nature des travaux en cours à toutes personnes non-autorisées.

Un balisage en dur type barrière HERAS avec plots béton sera proposé au maître d'ouvrage le cas échéant.

Si utilisation de nacelle motorisée, de la rubalise (coloris rouge/blanc) sera déployée autour de la zone concernée avec un opérateur au sol qui encadrera les manœuvres de l'engin.

Nota : Des enfants peuvent être présents aux alentours du chantier, une grande vigilance et un balisage correct, devront être réalisés par le titulaire du marché.

3.9 Réception et stockage des matériaux

Le titulaire du marché sera responsable de l'état des matériaux et/ou matériels à compter de leur livraison et devra :

- prévoir les endroits précis pour le stockage (à définir avec le commandant de caserne du site) ;
- indiquer l'emplacement du stockage ;
- garantir les matériaux contre les dégradations.

3.10 Tenue du chantier

Le chantier devra être tenu en parfait état de propreté. Le titulaire prévoira un nettoyage quotidien de son chantier. Au vu de la co-activité prévue, cet aspect de bonne tenue de chantier est primordial.

En ce qui concerne le nettoyage final avant réception, le titulaire du marché doit procéder à l'enlèvement et l'évacuation des protections mises en place et le nettoyage des ouvrages ou équipements qui étaient protégés.

3.11 Utilités

Les utilités à disposition du titulaire sont à définir lors du Plan de prévention.

3.12 Réunions de chantier

Les réunions de chantier seront déterminées selon une fréquence et un horaire fixés par le titulaire et le maître d'ouvrage lors de la première réunion préalable.

Au cours de ces réunions, il sera étudié le détail des différentes opérations, la coordination et l'ajustement au plus juste du planning fourni.

La coordination sera assurée par le titulaire (dans le cas d'une entreprise générale) ou par le mandataire du groupement (cas d'entreprises groupées). Les entreprises convoquées seront représentées par des personnels qualifiés.

Aucune absence à ces réunions ne sera tolérée.

À l'issue de chaque réunion, si nécessaire, un PV sera établi par le titulaire du présent marché ou le mandataire du groupement et adressé au maître d'ouvrage pour visa.

3.13 Accès site

Avant le démarrage du chantier, il sera demandé au titulaire du marché, de fournir les pièces d'identité du personnel prévu pour l'intervention. Cela vaut aussi pour les sous-traitants le cas échéant.

La plaque d'immatriculation des véhicules employés sera aussi à communiquer ainsi que les attestations d'assurance de tous les véhicules de la société présents sur le site.

3.14 Protection des existants

Le titulaire du marché, a sous son contrôle et sa responsabilité, la conservation des existants, dans ses prestations de fournitures et poses liées au présent lot.

Toutes les détériorations et dégradations, y compris sur les ouvrages environnants qui apparaîtront en cours de chantier seront réparées aux frais du titulaire du marché.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS À RÉALISER

Le candidat s'étant impérativement rendu sur place afin d'évaluer les travaux à réaliser, et après avoir procédé aux études techniques nécessaires, ne pourra prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution.

Différents poste de travaux ont été identifiés et devront être réalisés selon les règles de l'art.

4.1 LOT 1 : PORT-LOUIS – BAT 01

4.1.1 Poste 1 : Préparation des façades

Avant tous travaux de peinture, il sera demandé au titulaire du marché, de préparer les façades. Un lessivage complet à l'eau sous pression sera réalisé, ceci afin d'éliminer la poussière résiduelle. Tous les éclats de peinture/enduit devront être grattés. L'entreprise devra également retirer toutes traces de lichen, de mousse ou de verdure.

4.1.2 Poste 2 : Joint dilatation

Les joints de dilatation présents seront à remplacer. Les joints existants seront déposés, un nettoyage des ouvrages sera effectué afin de permettre la préparation et la pose d'un nouveau joint de dilatation avec sa bande d'étanchéité. Le type de joint envisagé sera proposé par le titulaire, en respect du DTU, pour validation par le maître d'ouvrage.

4.1.3 Poste 3 : Dépose des équipements inutilisés

Sur les façades, des éléments inutilisés (supports divers, unité ext. de climatiseur...) ont été repérés. Il sera demandé à l'Entreprise de réaliser la dépose de ces éléments signalés au préalable par le maître d'ouvrage.

Les éléments déposés devront être évacués et mis en déchetterie.

4.1.4 Poste 4 : Traitement des fissures, épaufrures reprise d'étanchéité

Différents travaux de traitements de façades seront à réaliser :

- Traitement des fissures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application mastic de façade (fiche technique à fournir avant commande ; type colle Sikaflex), séchage ;

- Traitement des épaufrures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application de mortier de façade (fiche technique à fournir avant commande, type enduit de ciment), séchage ;
- Reprise d'étanchéité : L'étanchéité autour d'éléments traversant la façade sera à contrôler et à reprendre le cas échéant ;
- Une reprise béton lourde, du garde-corps pourra être envisagée au vu des dégâts constatés, le cas échéant ;
- En cas de retrait d'un élément devenu sans usage, le titulaire devra procéder à la remise en état complète du support, incluant le rebouchage des réservations, trous ou scellements existants, avec des matériaux adaptés et compatibles, afin d'assurer la continuité de l'aspect et des performances de la façade.

4.1.5 Poste 5 : Traitement des éléments métalliques

Différents éléments métalliques (grilles, candélabre, portes...) seront conservés et devront être mis en peinture. Il sera donc demandé à l'Entreprise de réaliser :

- Brossage mécanique de l'ensemble des parties, meulage de la rouille si nécessaire ;
- Application de l'apprêt anti-rouille type Epoxy + 1 couche de peinture type polyuréthane ;
- Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) devra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.1.6 Poste 6 : Peinture des façades

Une fois tous les travaux de préparation réalisés, l'entreprise pourra procéder à la mise en peinture des façades, balcons et cages d'escaliers associés.

Application d'une sous-couche fixatrice puis de 2 couches de peinture spéciale façade de type:

- Hydrofuge, complément d'imperméabilité aux eaux de pluie ;
- Résistante contre les algues et champignons par l'incorporation d'un algicide-fongicide.

Un code couleur sera défini par le maître d'ouvrage et devra être appliqué par l'Entreprise.

Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) devra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.1.7 Poste 7 : Bandeau Graphique

Le cas échéant, il sera demandé à l'Entreprise de réaliser un bandeau graphique conformément aux caractéristiques suivantes :

texte : **GENDARMERIE NATIONALE.**

lettres : de la teinte bleu foncé (couleur bleu des véhicules gendarmerie), selon la référence RAL 5017, elles sont en matériau imputrescible. Réalisées en relief le corps aura une section carrée de 3 cm de côté pour une hauteur de 30 cm la largeur lui sera proportionnelle. Elles sont fixées sur le bandeau ;

bandeau : en matériau imputrescible, de couleur blanc cassé, suffisamment rigide pour ne pas se déformer sous les contraintes thermiques.

4.1.8 Poste 8 : Cage d'escalier

Mise en peinture de l'intégralité de la cage d'escalier.

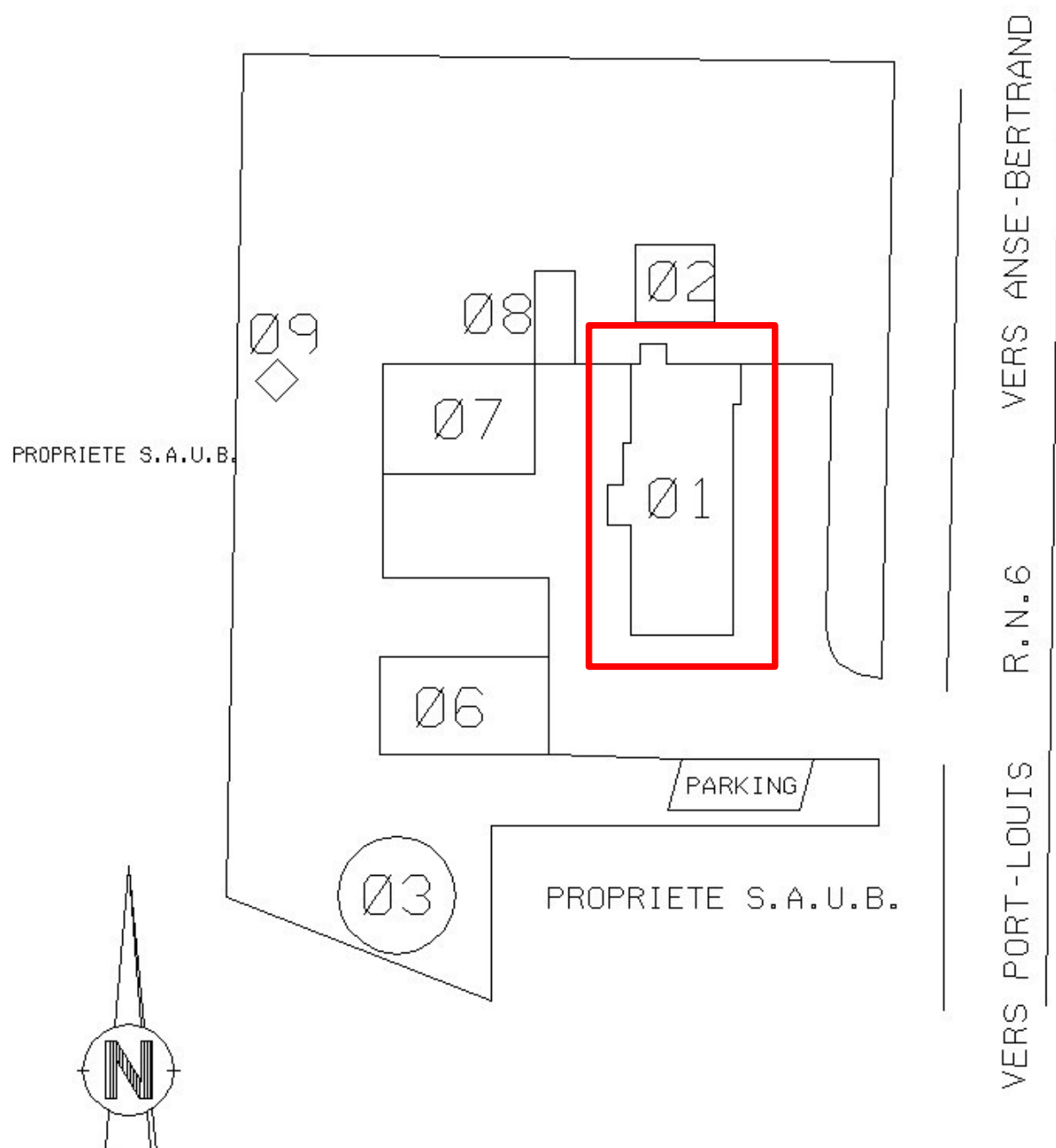
Le soubassement mural sera d'un coloris plus foncé que la partie haute afin de prévenir des traces éventuelles de passage.

Les rampes métalliques (hors aluminium) seront mises en peinture après un brossage mécanique et l'application d'un fixateur.

Coloris à définir avec le maître d'ouvrage.

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

PLAN DE SITUATION



4.2 LOT 2 : CAPESTERRE BELLE-EAU – (bât. 02 – 08 – 09 – 10 - 11)

4.2.1 Poste 1 : Préparation des façades

Avant tous travaux de peinture, il sera demandé au titulaire du marché, de préparer les façades. Un lessivage complet à l'eau sous pression sera réalisé, ceci afin d'éliminer la poussière résiduelle. Tous les éclats de peinture/enduit devront être grattés. L'entreprise devra également retirer toutes traces de lichen, de mousse ou de verdure.

4.2.2 Poste 2 : Joint dilatation

Les joints de dilatation présents seront à remplacer. Les joints existant seront déposés, un nettoyage des ouvrages sera effectué afin de permettre la préparation et la pose d'un nouveau joint de dilatation avec sa bande d'étanchéité. Le type de joint envisagé sera proposé par le titulaire, en respect du DTU, pour validation par le maître d'ouvrage.

4.2.3 Poste 3 : Dépose des équipements inutilisés

Sur les façades, des éléments inutilisés (supports divers, unités ext. de climatiseur...) ont été repérés. Il sera demandé à l'Entreprise de réaliser la dépose de ces éléments signalés au préalable par le maître d'ouvrage. Les éléments déposés devront être évacués et mis en déchetterie.

4.2.4 Poste 4 : Traitement des fissures, épaufrures reprise d'étanchéité

Différents travaux de traitements de façades seront à réaliser :

- Traitement des fissures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application mastic de façade (fiche technique à fournir avant commande ; type colle Sikaflex), séchage ;
- Traitement des épaufrures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application de mortier de façade (fiche technique à fournir avant commande, type enduit de ciment), séchage ;
- Reprise d'étanchéité : L'étanchéité autour d'éléments traversant la façade sera à contrôler et à reprendre le cas échéant ;
- Une reprise béton lourde, du garde-corps pourra être envisagée au vu des dégâts constatés, le cas échéant ;
- En cas de retrait d'un élément devenu sans usage, le titulaire devra procéder à la remise en état complète du support, incluant le rebouchage des réservations, trous ou scellements existants, avec des matériaux adaptés et compatibles, afin d'assurer la continuité de l'aspect et des performances de la façade.

4.2.5 Poste 5 : Traitement des éléments métalliques

Différents éléments métalliques (grilles, candélabre, portes...) seront conservés et devront être mis en peinture. Il sera donc demandé à l'Entreprise de réaliser :

- Brossage mécanique de l'ensemble des parties, meulage de la rouille si nécessaire ;
- Application de l'apprêt anti-rouille type Epoxy + 1 couche de peinture type polyuréthane ;
- Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) pourra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.2.6 Poste 6 : Peinture des façades

Une fois tous les travaux de préparation réalisés, l'entreprise devra procéder à la mise en peinture des façades, balcons et cages d'escaliers associés.

Application d'une sous-couche fixatrice puis de 2 couches de peinture spéciale façade de type:

- Hydrofuge, complément d'imperméabilité aux eaux de pluie ;
- Résistante contre les algues et champignons par l'incorporation d'un algicide-fongicide.

Un code couleur sera défini par le maître d'ouvrage et devra être appliqué par l'Entreprise. Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) devra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.2.7 Poste 7 : Bandeau Graphique

Le cas échéant, il sera demandé à l'Entreprise de réaliser un bandeau graphique conformément aux caractéristiques suivantes:

texte : **GENDARMERIE NATIONALE.**

lettres : de la teinte bleu foncé (couleur bleu des véhicules gendarmerie), selon la référence RAL 5017, elles sont en matériau imputrescible. Réalisées en relief le corps aura une section carrée de 3 cm de côté pour une hauteur de 30 cm la largeur lui sera proportionnelle. Elles sont fixées sur le bandeau ;

bandeau : en matériau imputrescible, de couleur blanc cassé, suffisamment rigide pour ne pas se déformer sous les contraintes thermiques.

4.2.8 Poste 8 : Cage d'escalier

Mise en peinture de l'intégralité de la cage d'escalier.

Le soubassement mural sera d'un coloris plus foncé que la partie haute afin de prévenir des traces éventuelles de passage.

Les rampes métalliques (hors aluminium) seront mises en peinture après un brossage mécanique et l'application d'un fixateur.

Coloris à définir avec le maître d'ouvrage.

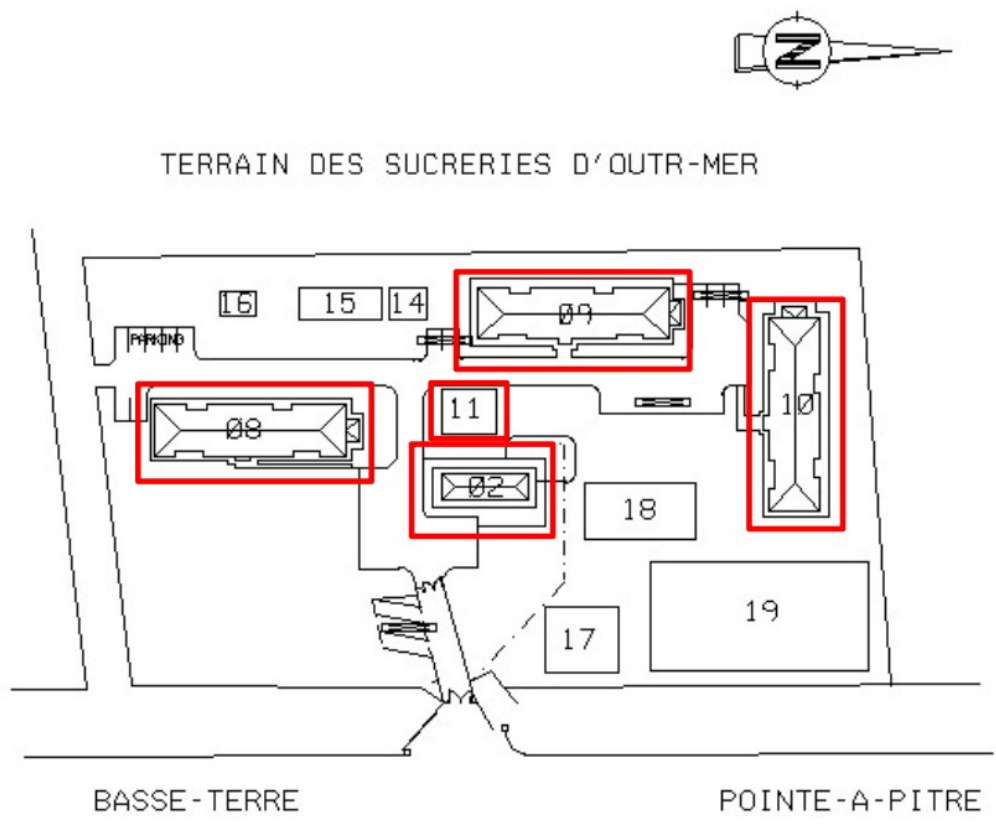
4.2.9 Poste 9 : Mise en peinture des boiseries

Préparation du support, ponçage des éclats.

Mise en peinture des boiseries, application de lasure de coloris identique à l'existant. (fiche technique à transmettre au maître d'ouvrage avant commande).

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

PLAN DE SITUATION



4.3 LOT 3 : SAINTE-ROSE (Bat 01 / bat 05)

4.3.1 Poste 1 : Préparation des façades

Avant tous travaux de peinture, il sera demandé au titulaire du marché, de préparer les façades. Un lessivage complet à l'eau sous pression sera réalisé, ceci afin d'éliminer la poussière résiduelle. Tous les éclats de peinture/enduit devront être grattés. L'entreprise devra également retirer toutes traces de lichen, de mousse ou de verdure.

4.3.2 Poste 2 : Joint dilatation

Les joints de dilatation présents seront à remplacer. Les joints existants seront déposés, un nettoyage des ouvrages sera effectué afin de permettre la préparation et la pose d'un nouveau joint de dilatation avec sa bande d'étanchéité. Le type de joint envisagé sera proposé par le titulaire, en respect du DTU, pour validation par le maître d'ouvrage.

4.3.3 Poste 3 : Dépose des équipements inutilisés

Sur les façades, des éléments inutilisés (supports divers, unité ext. de climatiseur...) ont été repérés. Il sera demandé à l'Entreprise de réaliser la dépose de ces éléments signalés au préalable par le maître d'ouvrage. Les éléments déposés devront être évacués et mis en déchetterie.

4.3.4 Poste 4 : Traitement des fissures, épaufrures reprise d'étanchéité

Différents travaux de traitements de façades seront à réaliser :

- Traitement des fissures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application mastic de façade (fiche technique à fournir avant commande ; type colle Sikaflex), séchage ;
- Traitement des épaufrures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application de mortier de façade (fiche technique à fournir avant commande, type enduit de ciment), séchage ;
- Reprise d'étanchéité : L'étanchéité autour d'éléments traversant la façade sera à contrôler et à reprendre le cas échéant ;
- Une reprise béton lourde, du garde-corps pourra être envisagée au vu des dégâts constatés, le cas échéant ;
- En cas de retrait d'un élément devenu sans usage, le titulaire devra procéder à la remise en état complète du support, incluant le rebouchage des réservations, trous ou scellements existants, avec des matériaux adaptés et compatibles, afin d'assurer la continuité de l'aspect et des performances de la façade.

4.3.5 Poste 5 : Traitement des éléments métalliques

Différents éléments métalliques (grilles, candélabre, portes...) seront conservés et devront être mis en peinture. Il sera donc demandé à l'Entreprise de réaliser :

- Brossage mécanique de l'ensemble des parties, meulage de la rouille si nécessaire ;
- Application de l'apprêt anti-rouille type Epoxy + 1 couche de peinture type polyuréthane ;
- Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) pourra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.3.6 Poste 6 : Peinture des façades

Une fois tous les travaux de préparation réalisés, l'entreprise pourra procéder à la mise en peinture des façades, balcons et cages d'escaliers associés.

Application d'une sous-couche fixatrice puis de 2 couches de peinture spéciale façade de type :

- Hydrofuge, complément d'imperméabilité aux eaux de pluie ;
- Résistante contre les algues et champignons par l'incorporation d'un algicide-fongicide.

Un code couleur sera défini par le maître d'ouvrage et devra être appliqué par l'Entreprise.
Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) pourra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.3.7 Poste 7 : Bandeau Graphique

Le cas échéant, il sera demandé à l'Entreprise de réaliser un bandeau graphique conformément aux caractéristiques suivantes :

texte : **GENDARMERIE NATIONALE.**

lettres : de la teinte bleu foncé (couleur bleu des véhicules gendarmerie), selon la référence RAL 5017, elles sont en matériau imputrescible. Réalisées en relief le corps aura une section carrée de 3 cm de côté pour une hauteur de 30 cm la largeur lui sera proportionnelle. Elles sont fixées sur le bandeau ;

bandeau : en matériau imputrescible, de couleur blanc cassé, suffisamment rigide pour ne pas se déformer sous les contraintes thermiques.

4.3.8 Poste 8 : Cage d'escalier

Mise en peinture de l'intégralité de la cage d'escalier.

Le soubassement mural sera d'un coloris plus foncé que la partie haute afin de prévenir des traces éventuelles de passage.

Les rampes métalliques (hors aluminium) seront mises en peinture après un brossage mécanique et l'application d'un fixateur.

Coloris à définir avec le maître d'ouvrage.

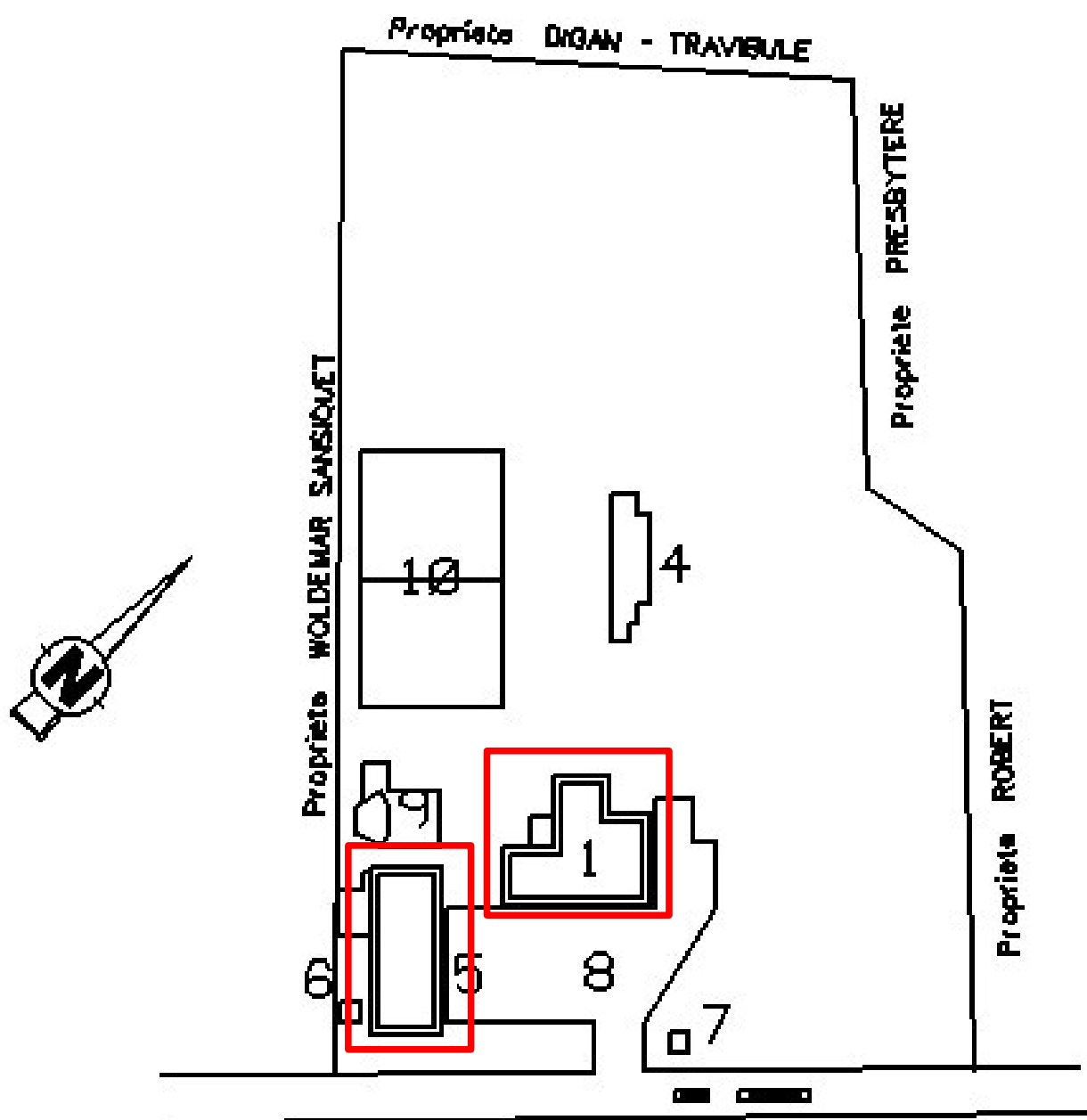
4.3.9 Poste 9 : Mise en peinture des boiseries

Préparation du support, ponçage des éclats.

Mise en peinture des boiseries, application de lasure de coloris identique à l'existant. (fiche technique à transmettre au maître d'ouvrage avant commande).

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

PLAN DE SITUATION :



4.4 LOT 4 : CAMP DUGOMMIER (Bat 34 / bat 35)

4.4.1 Poste 1 : Préparation des façades

Avant tous travaux de peinture, il sera demandé au titulaire du marché, de préparer les façades. Un lessivage complet à l'eau sous pression sera réalisé, ceci afin d'éliminer la poussière résiduelle. Tous les éclats de peinture/enduit devront être grattés. L'entreprise devra également retirer toutes traces de lichen, de mousse ou de verdure.

4.4.2 Poste 2 : Joint dilatation

Les joints de dilatation présents seront à remplacer. Les joints existant seront déposés, un nettoyage des ouvrages sera effectué afin de permettre la préparation et la pose d'un nouveau joint de dilatation avec sa bande d'étanchéité. Le type de joint envisagé sera proposé par le titulaire, en respect du DTU, pour validation par le maître d'ouvrage.

4.4.3 Poste 3 : Dépose des équipements inutilisés

Sur les façades, des éléments inutilisés (supports divers, unité ext. de climatiseur...) ont été repérés. Il sera demandé à l'Entreprise de réaliser la dépose de ces éléments signalés au préalable par le maître d'ouvrage. Les éléments déposés devront être évacués et mis en déchetterie.

4.4.4 Poste 4 : Traitement des fissures, épaufrures reprise d'étanchéité

Différents travaux de traitements de façades seront à réaliser :

- Traitement des fissures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application mastic de façade (fiche technique à fournir avant commande ; type colle Sikaflex), séchage ;
- Traitement des épaufrures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application de mortier de façade (fiche technique à fournir avant commande, type enduit de ciment), séchage ;
- Reprise d'étanchéité : L'étanchéité autour d'éléments traversant la façade sera à contrôler et à reprendre le cas échéant ;
- Une reprise béton lourde, du garde-corps pourra être envisagée au vu des dégâts constatés, le cas échéant ;
- En cas de retrait d'un élément devenu sans usage, le titulaire devra procéder à la remise en état complète du support, incluant le rebouchage des réservations, trous ou scellements existants, avec des matériaux adaptés et compatibles, afin d'assurer la continuité de l'aspect et des performances de la façade.

4.4.5 Poste 5 : Traitement des éléments métalliques

Différents éléments métalliques (grilles, candélabre, portes...) seront conservés et devront être mis en peinture. Il sera donc demandé à l'Entreprise de réaliser :

- Brossage mécanique de l'ensemble des parties, meulage de la rouille si nécessaire ;
- Application de l'apprêt anti-rouille type Epoxy + 1 couche de peinture type polyuréthane ;
- Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) pourra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.4.6 Poste 6 : Peinture des façades

Une fois tous les travaux de préparation réalisés, l'entreprise pourra procéder à la mise en peinture des façades, balcons et cages d'escaliers associés.

Application d'une sous-couche fixatrice puis de 2 couches de peinture spéciale façade de type :

- Hydrofuge, complément d'imperméabilité aux eaux de pluie. ;
- Résistante contre les algues et champignons par l'incorporation d'un algicide-fongicide.

Un code couleur sera défini par le maître d'ouvrage et devra être appliqué par l'Entreprise.
Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) devra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

4.4.7 Poste 7 : Cage d'escalier

Mise en peinture de l'intégralité de la cage d'escalier.
Le soubassement mural sera d'un coloris plus foncé que la partie haute afin de prévenir des traces éventuelles de passage.
Les rampes métalliques (hors aluminium) seront mises en peinture après un brossage mécanique et l'application d'un fixateur.
Coloris à définir avec le maître d'ouvrage.

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

VISUEL BÂTIMENT:



4.5 LOT 5 : CAMP DUGOMMIER (Célibatorium)

4.5.1 Poste 1 : Préparation des façades

Avant tous travaux de peinture, il sera demandé au titulaire du marché, de préparer les façades. Un lessivage complet à l'eau sous pression sera réalisé, ceci afin d'éliminer la poussière résiduelle. Tous les éclats de peinture/enduit devront être grattés. L'entreprise devra également retirer toutes traces de lichen, de mousse ou de verdure.

4.5.2 Poste 2 : Joint dilatation

Les joints de dilatation présents seront à remplacer. Les joints existant seront déposés, un nettoyage des ouvrages sera effectué afin de permettre la préparation et la pose d'un nouveau joint de dilatation avec sa bande d'étanchéité. Le type de joint envisagé sera proposé par le titulaire, en respect du DTU, pour validation par le maître d'ouvrage.

4.5.3 Poste 3 : Dépose des équipements inutilisés

Sur les façades, des éléments inutilisés (supports divers, unité ext. de climatiseur...) ont été repérés. Il sera demandé à l'Entreprise de réaliser la dépose de ces éléments signalés au préalable par le maître d'ouvrage. Les éléments déposés devront être évacués et mis en déchetterie.

4.5.4 Poste 4 : Traitement des fissures, épaufrures reprise d'étanchéité

Différents travaux de traitements de façades seront à réaliser :

- Traitement des fissures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application mastic de façade (fiche technique à fournir avant commande ; type colle Sikaflex), séchage ;
- Traitement des épaufrures : nettoyage et creusage léger, passage de brosse métallique, dépoussiérage à la brosse classique, application de mortier de façade (fiche technique à fournir avant commande, type enduit de ciment), séchage ;
- Reprise d'étanchéité : L'étanchéité autour d'éléments traversant la façade sera à contrôler et à reprendre le cas échéant ;
- Une reprise béton lourde, du garde-corps pourra être envisagée au vu des dégâts constatés, le cas échéant ;
- En cas de retrait d'un élément devenu sans usage, le titulaire devra procéder à la remise en état complète du support, incluant le rebouchage des réservations, trous ou scellements existants, avec des matériaux adaptés et compatibles, afin d'assurer la continuité de l'aspect et des performances de la façade.

4.5.5 Poste 5 : Traitement des éléments métalliques

Différents éléments métalliques (grilles, candélabres, portes...) seront conservés et devront être mis en peinture. Il sera donc demandé à l'Entreprise de réaliser :

- Brossage mécanique de l'ensemble des parties, meulage de la rouille si nécessaire ;
- Application de l'apprêt anti-rouille type Epoxy + 1 couche de peinture type polyuréthane ;
- Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) devra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial

4.5.6 Poste 6 : Peinture des façades

Une fois tous les travaux de préparation réalisés, l'entreprise pourra procéder à la mise en peinture des façades, balcons et cages d'escaliers associés.

Application d'une sous-couche fixatrice puis de 2 couches de peinture spéciale façade de type :

- Hydrofuge, complément d'imperméabilité aux eaux de pluie ;
- Résistante contre les algues et champignons par l'incorporation d'un algicide-fongicide.

Un code couleur sera défini par le maître d'ouvrage et devra être appliqué par l'Entreprise.

Le coloris sera communiqué par le maître d'ouvrage. Une proposition de coloris (avant commande) devra être faite par le titulaire du marché pour s'approcher au plus du choix initial.

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

VISUEL BÂTIMENT :



ARTICLE 5 - REMISE DES INSTALLATIONS À LA FIN DES TRAVAUX

Elle sera prononcée lorsque l'ensemble des travaux sera reconnu terminé, conforme aux plans d'exécution, en bon ordre de marche et répondant aux normes. Il ne sera pas prononcé de réception provisoire.

Le titulaire du marché aura la responsabilité du nettoyage des ouvrages réalisés par ses soins et de l'évacuation de l'ensemble des gravats produits jusqu'à la réception de l'ensemble.

Durant les travaux, l'entrepreneur sera amené à évacuer divers matériaux en décharges publiques autorisées à ses frais.

Un bordereau de suivi de déchets sera à remettre au maître d'ouvrage le cas échéant. L'absence de ce document empêchera la réception du chantier.

Au cours des travaux, toutes les détériorations dues à des erreurs de manipulations qui pourront arriver sur l'environnement du chantier proprement dit, nécessiteront le remplacement ou la réparation au frais du titulaire du marché.

Réception des travaux

Après achèvement des travaux, le dossier des ouvrages exécutés (DOE) devra se décomposer :

- les fiches techniques de tous les produits et matériels utilisés avec localisation ;

- un dossier complet des plans conformes à l'exécution ;
- documents attestant de la réalisation des essais et épreuves prévus au marché ;
- une série de photographies en couleur (format 13x18).

Ces photographies doivent être une illustration intéressante de la phase de réalisation sur le plan technique.

Elles comporteront dans le champ de prise de vue un élément qui permettra, par référence, d'apprécier facilement et sans contradiction la réalité de l'ouvrage.

L'absence de DOE complet constituera également un obstacle à la réception des travaux.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ

Les documents sont la propriété du Commandement de la gendarmerie de la Guadeloupe / **Section de l'Immobilier et du Logement (SIL)** et sont transmis dans le cadre de cet appel d'offres (annexes comprises) sous couvert de confidentialité.

Toute diffusion au-delà de l'entreprise à laquelle les documents ont été communiqués est interdite.

Toute transmission extérieure de documents fera l'objet d'une demande écrite.

ARTICLE 7 - ANNEXES

- Annexe 1 : DPGF Façades ;
- Annexe 2 : Certificat de visite.